

# MAIRIE DE BASSE-HAM

République Française  
Département de la Moselle



**DECISION DU MAIRE**  
**N°2023/029/D du 15/11/2023**  
**Marché de maîtrise d'œuvre**  
**construction d'une nouvelle halle**  
**de tennis**

**Le Maire de BASSE-HAM,**

- VU les articles L.2122-22, L.2131-2 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération 2020/306 du 29 mai 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire,
- VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L.2123-1 et R.2123-1 concernant le recours à la procédure adaptée,
- VU la délibération n°2023/168 portant sur le projet de requalification de la halle de tennis et la construction d'un nouveau complexe tennistique,
- Vu le rapport de présentation de la consultation,

## DECIDE :

1°) de signer avec le groupement de maîtrise d'œuvre composé du cabinet d'architecture LABe, mandataire, des bureaux d'études TECHNE (Structure) et IRIS (Fluides), un marché de maîtrise d'œuvre pour un montant global et forfaitaire de 147.900 € HT (taux de 8,5%).



Le Maire :

Bernard VEINNANT

Mise en ligne le : 16/11/2023

TERRE  
2024  
DE JEUX